

PROCÈS-VERBAL

Présidence : Michel **CALLOT**.

Membres présents :

Julie **BRESSET** ; Patrick **CLUZAUD** ; Gilles **DA COSTA** ; Denis **CLEMENT** ; Camille **MAIRE** ; Cathy **MONCASSIN** ; Marie-Françoise **POTEREAU** ; Yannick **POUEY** ; Myriam **PRÉTOT**.

Assistent également à la réunion :

Nicolas **ANDRÉ**, Directeur des Événements et de la Réglementation Sportive ; Thierry **BEDOS**, Directeur technique national adjoint ; Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président ; Tristan **HORREAUX**, Directeur Communication et Marketing ; Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique ; Éric **MEINADIER**, médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire ; Fabien **RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information ; Christophe **XHONNEUX**, Directeur financier et Directeur des Ressources Humaines ; Xavier **JAN**, Président de la LNC.

Invité

Christian **ANTOUNE**, commissaire aux comptes.

Ordre du jour

I.	OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT	3
II.	ÉLECTION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, DU TRÉSORIER GÉNÉRAL ET DES VICE-PRÉSIDENTS	3
III.	REPRÉSENTANTS DE LA FFC AUPRÈS DE LA LNC À SOUMETTRE AU CONSEIL FÉDÉRAL.....	9
IV.	POUVOIRS BANCAIRES ET POSTAUX (article 14 RI)	9
V.	CRÉATION DES COMMISSIONS ET NOMINATIONS DES PRÉSIDENTS, AUTRES QUE CELLES VISÉES À L'ARTICLE 31 DES STATUTS	10
VI.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU EXÉCUTIF DU 4 DÉCEMBRE 2024	11
VII.	PRÉSENTATION DES COMPTES ARRÊTÉS AU 31 OCTOBRE 2024	12
VIII.	VIE FÉDÉRALE ET INFORMATIONS INTERNATIONALES	20
1.	Services civiques.....	20
2.	Statistiques.....	20
3.	Situation de Mayotte.....	20
4.	Conseil national des présidents des territoires	21
IX.	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025	21
X.	QUESTIONS DIVERSES	24
5.	Homologations de records.....	24
6.	Labellisations.....	25
7.	Épreuves officielles.....	26

I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT

Le Président souhaite la bienvenue aux participants à ce Bureau Exécutif qui ouvre la nouvelle mandature, laquelle constitue une nouvelle étape de la vie de la Fédération Française de Cyclisme.

Il annonce la disparition d'Émile IDÉE, grand champion cycliste, et de Michel VERCRUYSSSE, ancien président du Comité de Champagne-Ardenne. Le Bureau Exécutif adresse toutes ses condoléances aux familles endeuillées.

Il évoque ensuite l'Assemblée générale électorale du 14 décembre 2024 et remercie toutes les équipes fédérales qui ont œuvré à son organisation sous l'égide de Yannick POUÉY. Ladite assemblée a nécessité un travail considérable de la part des différents collaborateurs, lesquels ont été fortement mobilisés. Dans le cadre d'une enquête du CNOSF, toutes les fédérations seront interrogées sur les conséquences, notamment financières, sur la mise en place des lois sur le sport de 2018 et 2022. Eu égard aux coûts financiers engendrés par cette Assemblée générale, il importe que la FFC mène une réflexion approfondie sur ce sujet.

Le Président félicite les élues et les élus de son équipe qui ont été élus avec 75,12 % des voix, et les remercie pour leur engagement et leur contribution durant toute la période qui a précédé la tenue de l'Assemblée générale.

Il salue l'arrivée de Camille MAIRE au titre de la représentation des athlètes de Haut Niveau au sein du Bureau Exécutif, dont la parité hommes-femmes est à souligner, une telle représentation constitue une nouveauté particulièrement positive. Il se réjouit également de l'arrivée d'une championne olympique en la personne de Julie BRESSET qui a accepté d'endosser des responsabilités fédérales de premier plan.

II. ÉLECTION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, DU TRÉSORIER GÉNÉRAL ET DES VICE-PRÉSIDENTS

Le Président évoque l'article 20 des statuts de la Fédération qui fixe les attributions et la composition du Bureau Exécutif et rappelle que « Le Bureau Exécutif est notamment chargé de concevoir et de mettre en œuvre la politique générale de la Fédération » et qu'à ce titre, le Bureau Exécutif est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Fédération. Il les exerce dans la limite de l'objet social défini par les présents statuts, et sous réserve de ceux spécialement attribués au Conseil Fédéral et à l'Assemblée générale ». À l'aune de ces éléments, les membres du Bureau Exécutif partagent *de facto* une solidarité en ce qui concerne la conduite opérationnelle de la FFC.

Par ailleurs, il est rappelé que le Bureau Exécutif peut décider de la mise en place d'un référendum directement auprès de ses membres (les clubs) sur des sujets liés à des transformations profondes.

L'article 17 du Règlement intérieur énumère précisément les attributions dévolues au Bureau Exécutif, et stipule que ce dernier peut instituer, modifier et supprimer les titres de participation délivrés aux personnes non licenciées à la FFC leur permettant de participer à certaines activités fédérales.

Le Bureau Exécutif est une instance dont les membres doivent respecter des règles et des devoirs. À ce titre, tous les membres signeront en deux exemplaires une charte d'engagement qui mentionne différents points tels que le respect d'une totale confidentialité eu égard aux informations, documents et données qui seront portés à leur connaissance ou auxquels ils auront accès dans le cadre de leur fonction au sein du Bureau Exécutif. Cette obligation va au-delà de la fin de leur mandat.

À noter qu'à l'issue de chaque séance, un procès-verbal qui rapporte les travaux effectués est rédigé et soumis au vote des membres du Bureau Exécutif lors de la séance suivante avant d'être rendu public. De fait, la confidentialité doit s'appliquer de la manière la plus stricte entre deux séances. Toutefois, en cas de besoin ou d'urgence, le Bureau Exécutif peut décider de communiquer certaines informations avant la publication dudit procès-verbal. À noter que les séances sont enregistrées pour permettre une rédaction précise des procès-verbaux.

Sauf exception, les séances du Bureau Exécutif se déroulent en présentiel. Les débats sont ouverts et respectueux. Dans un souci d'organisation, et bien que l'expression soit libre, le Président distribue la parole aux participants qui doivent la demander pour s'en saisir.

S'agissant de la construction de l'ordre du jour, il importe de communiquer au Président et au Secrétaire général les questions qui nécessitent une inscription à l'ordre du jour deux semaines avant la tenue des séances. Si le point « Questions diverses » offre la possibilité d'évoquer divers sujets en fin de séance, le Président se réserve le droit de reporter à une séance ultérieure les questions posées pour des raisons matérielles ou temporelles.

En ce qui concerne la présence des membres du Bureau Exécutif aux séances du Conseil Fédéral, elle n'est pas obligatoire, mais elle est recommandée, même s'ils n'entrent pas dans les débats qui sont du ressort des élus dudit Conseil, débats qui demeurent également confidentiels.

En revanche, les membres du Bureau Exécutif ont l'obligation de participer à l'Assemblée générale de la FFC, sauf en cas d'empêchement majeur. Ce rendez-vous permet notamment aux élus du Bureau Exécutif d'être en contact avec les membres de la FFC.

Le sujet de la représentation est fondamental dans la mesure où les membres du Bureau Exécutif représentent la Fédération Française de Cyclisme et son Président. De fait, il importe d'être cohérents dans ses propos, et de préférer le silence en cas de doute sur un sujet.

S'agissant de la prise de parole dans les médias, un membre du Bureau Exécutif peut s'exprimer sur des questions en rapport avec ses domaines de délégation. Pour ce qui est des sujets fédéraux ou politiques ou en rapport avec d'autres institutions, les demandes doivent être relayées au Président et les éventuelles prises de parole coordonnées avec le service communication.

Les membres du Bureau Exécutif sont systématiquement invités aux grands événements fédéraux, tels que les Championnats de France des principales disciplines, et aux principaux événements internationaux. Ces invitations sont personnelles et ne sont nullement cessibles puisqu'elles ont trait au rôle de représentation dévolu aux membres du Bureau Exécutif. Dans ce cadre, la prise en charge des déplacements et des hébergements est assurée par la FFC.

Gilles DA COSTA tient à préciser que tous les membres du Bureau Exécutif sont réunis avec les mêmes qualités, et qu'aucun membre n'est supérieur à un autre, et ce, quel que soit le mode d'élection ou le collège électoral.

Il évoque l'élection de Denis CLÉMENT au sein du Bureau Exécutif à l'issue d'une campagne électorale qui a vu s'affronter des projets et qui a donné lieu à un résultat qui n'est pas contestable. Durant cette campagne, l'équipe du Président de la FFC a été accusée de malhonnêteté, de maquillage des comptes, de confiscation d'informations, etc. En plus d'être blessantes, ces accusations mensongères sont extrêmement gênantes, voire handicapantes, pour les membres du précédent Bureau Exécutif qui ont des engagements professionnels dans le secteur privé ou dans le secteur public, engagements qui induisent des obligations déontologiques et des responsabilités. Même si elles ont été proférées avec conviction sur les réseaux sociaux, ces accusations demeurent totalement mensongères. Aussi convient-il de s'interroger sur leurs conséquences en dehors du cadre fédéral.

Gilles DA COSTA déclare que cette intervention sera la seule de ce type durant cette nouvelle mandature.

Yannick POUHEY tient également à s'exprimer sur ce sujet.

Il juge inacceptables les accusations de malhonnêteté qui ont été prononcées à son égard, raison pour laquelle il refuse de serrer la main des personnes à l'origine de ces accusations tant qu'elles n'ont pas déclaré qu'elles regrettaient leurs propos.

S'il est tout à fait normal de vouloir remporter une élection, il importe de ne pas dépasser certaines limites. Or, lors de la dernière campagne, elles ont été largement dépassées. Ces comportements ne font qu'abîmer la Fédération et mettent à mal la confiance de la base à l'égard de la gouvernance fédérale, actuelle et future.

Denis CLÉMENT admet que la dernière campagne n'a pas été facile pour les deux camps, et accuse réception de la franchise exprimée par Messieurs DA COSTA et POUEY qu'il remercie pour leurs messages, messages qu'il transmettra à ses anciens colistiers.

En tant que passionné de vélo, il a toujours œuvré dans l'intérêt de cette activité. Aujourd'hui, la campagne est terminée et il représente une partie des clubs. Par conséquent, il souhaite que le Bureau Exécutif travaille dans la sérénité et fasse avancer le cyclisme dans la bonne direction.

Yannick POUEY entend ce message. Pour autant, il note l'absence de regrets concernant les limites qui ont largement été dépassées. Il espère que ces derniers seront formulés ultérieurement.

Le Président confirme que la FFC doit s'atteler à faire avancer le cyclisme en France. Il rappelle que la confiance des tiers, notamment des partenaires publics ou privés, représente un travail considérable de longue haleine. De fait, toute anicroche, surtout si elle se base sur des mensonges, peut affecter durablement cette confiance.

Il attend de Denis CLÉMENT une attitude respectueuse à l'égard de la Fédération, car il est essentiel que sa situation continue de s'améliorer durant les quatre prochaines années.

Avant d'aborder les différentes attributions, le Président explique la différence entre « un élu du Bureau Exécutif en responsabilité » et « un élu du Bureau Exécutif en charge » :

- « Un élu du Bureau Exécutif en responsabilité » sous-entend qu'il s'appuie sur l'existence d'une commission au sens des statuts de la FFC et de son président.
- « Un élu du Bureau Exécutif en charge » travaille sur des sujets transverses et peut constituer des groupes de travail *ad hoc*.

Pour rappel, le Président de la Fédération porte le sujet des Championnats du monde 2027 et celui de la filiale France Vélo Événements (FVE) en plus de ses fonctions statutaires. Il est en outre en responsabilité sur des sujets liés à la Route et à son corollaire, la sécurité. À titre provisoire, il aura également la responsabilité du BMX Freestyle et l'E-Cycling.

Au poste de Secrétaire général, le Président propose la nomination de Monsieur Yannick POUEY, en charge de la réforme des activités et en responsabilité de quatre Commissions Nationales : Piste ; Polo Vélo ; arbitrage et Cyclisme pour tous.

La nomination de Monsieur Yannick POUEY au poste de Secrétaire général en charge de la réforme des activités, et en responsabilité des Commissions Nationales Piste ; Polo Vélo ; arbitrage et Cyclisme pour tous est validée à l'unanimité des votants.

Au poste de Trésorier général, le Président propose la nomination de Monsieur Gilles DA COSTA, en charge de l'aménagement et de l'intégration des locaux de Trappes ; du développement territorial incluant l'outremer ; des conventions de développement international, et de la francophonie — pour rappel, Gilles DA COSTA est le Secrétaire général de l'Union francophone de cyclisme. Il sera en responsabilité de deux Commissions Nationales : le Cyclisme en salle et le RSE. Enfin, il assurera le pilotage de la mise en place du projet fédéral.

La nomination de Monsieur Gilles DA COSTA au poste de Trésorier général en charge de l'aménagement et de l'intégration des locaux de Trappes ; du développement territorial incluant l'outremer ; des conventions de développement international ; de la francophonie ; du suivi du pilotage relatif à la mise en place du projet fédéral, et en responsabilité de la Commission Nationale Cyclisme en salle et de la Commission Nationale RSE est approuvée à l'unanimité des votants.

Le Président propose la nomination de Marie-Françoise POTEREAU au poste de Vice-Présidente en charge du plan héritage des grands événements ; de l'accompagnement des jeunes dirigeants, et de la représentation auprès des institutions du monde sportif.

La nomination de Madame Marie-Françoise POTEREAU au poste de Vice-Présidente en charge du plan héritage des grands événements ; de l'accompagnement des jeunes dirigeants, et de la représentation auprès des institutions du monde sportif est approuvée à l'unanimité.

Le Président propose la nomination de Patrick CLUZAUD au poste de Vice-Président en charge du développement économique, du Marketing et de la Communication, et en responsabilité de la Commission Nationale de Cyclo-cross et de la Commission Nationale de Gravel.

La nomination de Monsieur Patrick CLUZAUD au poste de Vice-Président en charge du développement économique, du Marketing et de la Communication, et en responsabilité de la Commission Nationale de Cyclo-cross et de la Commission Nationale de Gravel est validée à l'unanimité des votants.

Le Président propose la nomination de Cathy MONCASSIN au poste de Vice-Présidente en charge des activités jeunesse et du développement au sein des clubs.

La nomination de Madame Cathy MONCASSIN au poste de Vice-Présidente en charge des activités jeunesse et du développement au sein des clubs est validée à l'unanimité.

Le Président propose la nomination de Myriam PRETOT au poste de Vice-Présidente en responsabilité de la Commission Nationale de BMX, et en charge du sport au féminin.

La nomination de Madame Myriam PRETOT au poste de Vice-Présidente en responsabilité de la Commission Nationale de BMX, et en charge du sport au féminin est approuvée à l'unanimité.

Le Président propose la nomination de Julie BRESSET au poste de Vice-Présidente en responsabilité de la Commission Nationale de VTT.

La nomination de Madame Julie BRESSET au poste de Vice-Présidente en responsabilité de la Commission Nationale de VTT est approuvée à l'unanimité.

Le Président propose la nomination de Camille MAIRE, membre du Bureau Exécutif en charge de la représentation des sportifs de Haut Niveau et du développement de la Commission des sportifs de Haut Niveau.

La nomination de Madame Camille MAIRE, membre du Bureau Exécutif en charge de la représentation des sportifs de Haut Niveau et du développement de la Commission des sportifs de Haut Niveau est validée à l'unanimité des votants.

Le Président déclare qu'il lui est impossible de proposer à Monsieur Denis CLÉMENT, représentant de la liste dite d'opposition, une Vice-Présidence qui implique de s'exprimer au nom du Président de la Fédération. Il lui fait part de ses regrets pour l'information erronée parue sur le site Internet de la FFC qui l'a présenté à tort comme Vice-Président.

Il invite Monsieur Denis CLÉMENT à réfléchir sur son rôle en vue d'enrichir les travaux du Bureau Exécutif.

Denis CLÉMENT souhaite qu'une information soit diffusée indiquant que l'annonce de sa vice-présidence relève d'une erreur de communication.

Il ajoute qu'il pourra effectivement mener une réflexion sur sa collaboration au sein du Bureau Exécutif.

Le Président spécifie que l'information rectifiant la communication erronée interviendra à l'issue du Conseil Fédéral lors duquel les attributions des membres du Bureau Exécutif auront été présentées.

Patrick CLUZAUD rappelle que des clubs ont voté pour la liste d'opposition dans laquelle figurait Monsieur Denis CLÉMENT, qui de fait doit posséder des informations concernant leurs attentes et qu'il importe d'entendre ces attentes.

III. REPRÉSENTANTS DE LA FFC AUPRÈS DE LA LNC À SOUMETTRE AU CONSEIL FÉDÉRAL

Le Président énonce les propositions concernant les représentants de la FFC auprès de la Ligue comme suit :

Assemblée générale : Gilles DA COSTA et Patrick CLUZAUD. Personnalité qualifiée : Gilles MAS.

Conseil d'administration : Gilles DA COSTA et Patrick CLUZAUD. Personnalité qualifiée : Gilles MAS.

Commission électorale et DNCG Pro : Joël MÉNARD.

Commission restreinte : Michel CALLOT.

Commission mixte : Michel CALLOT, Yannick POUHEY et Gilles DA COSTA.

Caisse de secours : Gilles DA COSTA.

Commission sécurité : Nicolas ROUGEON

Commission calendrier : Nicolas ROUGEON.

Commission discipline : un nom sera proposé et validé par voie électronique ultérieurement.

Soumises au vote des membres du Bureau Exécutif, les désignations auprès de la LNC proposées par le Président sont validées à l'unanimité des votants.

IV. POUVOIRS BANCAIRES ET POSTAUX (article 14 RI)

Le Président propose que la délégation de la signature pour les opérations financières et bancaires pour la banque Société Générale soit accordée au Président de la FFC, au Trésorier général, au Secrétaire général et à Christophe XHONNEUX, Directeur administratif et financier.

Soumise au vote, la délégation de la signature pour les opérations financières et bancaires pour la banque Société Générale est accordée à l'unanimité des votants au Président de la FFC, au Trésorier général, au Secrétaire général et à Christophe XHONNEUX, Directeur administratif et financier.

Le Président propose que la délégation de la signature pour les opérations financières et bancaires pour la banque Crédit Mutuel soit accordée au Président de la FFC, au Trésorier général, au Secrétaire général et à Christophe XHONNEUX, Directeur administratif et financier.

Soumise au vote, la délégation de la signature pour les opérations financières et bancaires pour la banque Crédit Mutuel est accordée à l'unanimité des votants au

Président de la FFC, au Trésorier général, au Secrétaire général et à Christophe XHONNEUX, Directeur administratif et financier.

Le Président propose que la délégation de la signature pour les opérations postales soit accordée au Président de la FFC, au Trésorier général, au Secrétaire général, à Christophe XHONNEUX, Directeur administratif et financier, ainsi qu'à Christophe LAVERGNE, Directeur juridique.

Soumise au vote, la délégation de la signature pour les opérations postales est accordée à l'unanimité des votants au Président de la FFC, au Trésorier général, au Secrétaire général, à Christophe XHONNEUX, Directeur administratif et financier, ainsi qu'à Christophe LAVERGNE, Directeur juridique.

V. CRÉATION DES COMMISSIONS ET NOMINATIONS DES PRÉSIDENTS, AUTRES QUE CELLES VISÉES À L'ARTICLE 31 DES STATUTS

Le Président explique qu'il appartient au Bureau Exécutif d'installer les présidents à la tête des commissions liées à l'activité fédérale et de valider leur composition. Cette deuxième étape interviendra lors de sa prochaine séance, soit le 13 février 2025.

Les présidences proposées sont les suivantes :

- Commission Nationale Cyclo-cross : Vincent DEDIEU.
- Commission Nationale Gravel : Christine BAROCHE.
- Commission Nationale Piste : Pascal DARCHE.
- Commission Nationale Route Haut Niveau : Gilles MAS.
- Commission Nationale VTT : Carole GAMBA.
- Commission Nationale Polo Vélo : Alex LESCA.
- Commission Nationale Cyclisme en salle : Laurence PFLUMIO.
- Commission Nationale Cyclisme pour tous : Jean-Michel RICHEFORT.
- Commission Nationale E-Cycling : Philippe LIMOUSIN.
- Commission arbitrage : Morgane GARNIER.
- Commission des finances : Didier MARCHAND.
- Commission RSE : Nicolas ROUGEON.
- Commission Sécurité : Nicolas ROUGEON.

Il est précisé que si un sujet le nécessite, il est possible de créer une commission en cours de mandat.

Gilles DA COSTA revient sur la Commission des finances et précise qu'elle est composée du Président et du Trésorier général de la FFC, ainsi que de trois membres du Conseil Fédéral (deux désignés par le Conseil Fédéral et un par le Bureau Exécutif). La majorité est en conséquence tenue par ledit Conseil. À noter que Christophe XHONNEUX est également présent au sein de cette commission.

Soumises au vote du Bureau Exécutif, les présidences des commissions proposées par le Président sont approuvées à l'unanimité des votants.

Le Président expose ensuite les groupes de travail constitués par les élus du Bureau Exécutif :

- La réforme des activités dont l'ambition est de reprendre la main sur l'ensemble des calendriers afin que l'offre corresponde plus finement à la demande.
- Les activités jeunesse.
- Le développement des clubs.
- Les activités liées à la féminisation.
- Les organisations

Lors du prochain Conseil Fédéral, il sera proposé à ses élus de constituer un groupe de travail sur les affinitaires. De manière plus générale, le Bureau Exécutif peut inviter le Conseil Fédéral à mener une réflexion sur différents sujets.

Eu égard au changement de calendrier et aux demandes de labellisations qui sont en cours, le Président propose au Bureau Exécutif la reconduction de la Commission d'aide et de contrôle de gestion (CACG) dans son état actuel.

La reconduction de la CACG dans son état actuel est validée par les membres du Bureau Exécutif.

VI. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU EXÉCUTIF DU 4 DÉCEMBRE 2024

Yannick POUÉY explique que les membres du Bureau Exécutif de l'ancienne mandature ont pris connaissance du procès-verbal de la réunion du 4 décembre 2024, mais qu'il appartient au Bureau Exécutif actuel de le valider.

Le Président souligne que les nouveaux membres, s'ils le souhaitent, peuvent s'abstenir dans la mesure où ils n'étaient pas présents lors du précédent Bureau Exécutif.

Yannick POUÉY indique que le procès-verbal de chaque séance est relu en premier lieu par le Secrétaire général et par le Président avant d'être transmis à tous les membres du Bureau Exécutif et aux directeurs de service qui peuvent y apporter des précisions. Ce texte est ensuite présenté au Bureau Exécutif suivant pour approbation.

Au vu de l'importance que revêt ce document, il importe de le relire attentivement avant sa validation et sa diffusion.

Denis CLÉMENT souhaite connaître la date de transmission des procès-verbaux aux membres du Bureau Exécutif.

Yannick POUÉY répond que les procès-verbaux sont transmis dans la semaine qui précède chaque Bureau Exécutif.

Le Président met aux voix l'approbation du procès-verbal de la réunion du 4 décembre 2024.

Le procès-verbal de la réunion du 4 décembre 2024 est approuvé à la majorité des votants (deux abstentions).

Le Président tient à préciser que chaque élu du Bureau Exécutif est totalement libre de son opinion et de son vote, et ce, quel que soit le sujet. Toutefois, en cas de désaccord sur un dossier, il demeure pertinent d'exprimer ses raisons afin que des échanges puissent avoir lieu.

VII. PRÉSENTATION DES COMPTES ARRÊTÉS AU 31 OCTOBRE 2024

En préambule, Gilles DA COSTA adresse tous ses remerciements à Monsieur ANTOUNE et à ses équipes pour les contrôles visant à assurer les vérifications des comptes fédéraux aux mois de décembre et janvier, vérifications qui permettront aux membres du Bureau Exécutif et du Conseil Fédéral de remettre un avis.

L'exercice de l'année 2024 qui court du 1^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2024 n'a pu être présenté à la Commission des finances dans la mesure où cette dernière n'est pas encore en place. Pour rappel, toutes les décisions budgétaires du Bureau Exécutif sont l'objet d'un avis préalable de ladite commission.

Cet exercice a été essentiellement marqué par la tenue des Jeux olympiques et paralympiques 2024 qui ont impacté la FFC sur le plan événementiel (DTN et DERS) et dans son fonctionnement avec la relocalisation du Siège fédéral à l'IAT de Saint-Cyr-l'École durant quatre mois qui a nécessité une adaptation des équipes et une gestion du télétravail. Gilles DA COSTA tient à remercier toutes les personnes ayant œuvré à la logistique et à l'organisation informatique ayant permis de maintenir l'activité fédérale dans les meilleures conditions possible.

L'année 2024 a également été marquée par plusieurs événements comme :

- L'organisation d'une Assemblée générale électorale qui s'est tenue le 14 décembre 2024.
- Le contrôle de la Cour des comptes dont la phase d'instruction est terminée. À la suite du rapport provisoire, qui à la demande de ladite Cour est placé sous le sceau de la confidentialité, le Siège fédéral a transmis ses observations. La publication du rapport final interviendra après les délibérations de la Cour des comptes, soit à la fin du premier trimestre 2025.
- Un nombre de licenciés légèrement inférieur aux prévisions puisqu'il s'est établi à 107 648 versus 108 500.
- L'acquisition du site de Trappes qui a nécessité des travaux de clôture de sécurité lors desquels la FFC a procédé à l'achat de trois places de parking supplémentaires qui étaient situées dans son périmètre bâti. En raison de la tenue des Jeux olympiques et paralympiques en 2024, la Fédération a volontairement décalé les travaux d'aménagement.

- Les effets de l'inflation qui ont continué d'affecter les coûts liés aux déplacements des équipes de France et à l'énergie.

Enfin, la FFC fait l'objet actuellement d'un contrôle fiscal.

Le bilan — la photographie de la situation comptable de la FFC au 31 octobre 2024 — est en forte hausse (17,0 millions d'euros versus 13,2 millions d'euros) en raison d'un retard dans la facturation de certains fournisseurs (assurances, loyers et fluides de l'Agglomération de SQY). De fait, le bilan mentionné s'avère déformé.

Les capitaux propres s'élèvent à 1 652 000 euros hors subventions d'investissement au 31 octobre 2024. Après une baisse à l'issue de l'exercice précédent, ils sont à nouveau en augmentation. Eu égard à son rôle qui consiste à soutenir son activité associative avec une logique de redistribution vers son écosystème (clubs et Comités Régionaux) et aux enjeux de développement, la FFC ne peut augmenter ses fonds propres sans entraver de manière considérable son activité. La Fédération n'est pas une entreprise dont la vocation est d'engranger des bénéfices. Dès lors, la situation de ses fonds propres se révèle tout à fait positive.

En ce qui concerne le résultat, il est positif puisqu'il s'établit à 157 020 euros. Ce résultat qui sera affecté au volume de fonds propres de la FFC est supérieur de 144 k€ au résultat cumulé attendu au budget rectificatif, dont :

- Un écart de 503 k€ euros favorables versus le budget pour les Services généraux.
- -141 k€ euros défavorable vs le budget pour la DTN.
- 18 euros favorable vs le budget pour les Organisations.
- -236 k€ euros défavorables vs le budget pour les autres activités commerciales.

Il est précisé que les éléments présentés ci-dessous correspondent à une comparaison par rapport aux prévisions budgétaires (budget rectificatif). On peut avoir une variation négative vs le budget et présenter un résultat positif sur l'activité néanmoins.

Les points saillants du passage du budget rectificatif au réel sont exposés comme suit :

- Les charges de personnel connaissent des écarts significatifs versus le budget à la clôture liés en grande partie aux congés payés, aux RTT qui ont été rémunérés aux personnels ayant quitté la FFC en cours d'exercice. Pour rappel, plusieurs CDD avaient été recrutés pour soutenir les équipes lors de la période des Jeux olympiques (prestation DERS dans le cadre du consortium avec ASO et UCI). Ce fonctionnement 2024 était inhabituel de ce point de vue, ces droits à absence ne sont d'ordinaire pas budgétés car provisionnés puis repris au fil de l'année et de leur utilisation par les salariés.
- Une prime de partage de la valeur (27 k€) a été votée en octobre par le Bureau Exécutif, prime qui n'avait pas été budgétée. De fait, elle affecte l'écart constaté,

à l'instar des primes Jeux olympiques en solde sur la prestation olympique DERS.

- Une subvention d'aide à l'emploi avait été surévaluée de 58 k€ dans le budget de la DTN et contribue également à l'écart constaté sur les charges de personnel.
- Un écart défavorable apparaît sur l'INF.
- Les stocks se révèlent également à nouveau en décalage par rapport au budget. Nonobstant une surveillance continue, la problématique de la variation des stocks perdure. Conformément à la règle comptable, le stock est déprécié de 40 % la première année, 20% supplémentaires la seconde année, puis de 15 % la troisième année, 10% la quatrième et demeurent ensuite (sauf dans certains cas) à un seuil de 15 % de valeur nette comptable.
- Les partenariats sont légèrement en recul en raison du rattachement d'un partenariat sur l'exercice 2023 au lieu de 2024.
- La reprise d'une grande partie de la provision sur la créance Comité Île-de-France (170 000 euros), les sommes ayant été en très grande partie consignées à la Caisse des Dépôts par le Comité.
- Un bonus de 92 k€ a été obtenu sur l'opération relative aux Jeux olympiques Paris 2024 suite à la bonne livraison de la prestation par le consortium auquel participait la FFC.
- Des économies sur le fonctionnement du site de Trappes et la relocalisation à l'IAT St Cyr (40 k€) et sur le volet Développement de la DTN (55 k€) ont été réalisées.
- Les droits d'organisation ont connu une évolution positive par rapport à la prévision budgétaire de l'ordre de 64 000 euros.

Services généraux et vie associative

Le résultat réel s'élève à 3 649 k€ versus un budget établi à 3 146 k€.

Les écarts défavorables ont trait aux licences moins élevées que prévu, ainsi qu'aux droits d'engagement qui ont été plus faibles que ceux estimés.

À noter que le Comité Régional Île-de-France est dans une trajectoire favorable qui lui a permis de provisionner la plus grande partie de ses dettes auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, ce qui a conduit la FFC à reprendre une grande partie de la provision pour risque qu'elle avait constituée au titre de cette créance.

DTN

Pour rappel, la FFC affecte près de trois millions d'euros à la DTN afin qu'elle puisse mener son programme d'activité. Ses autres ressources proviennent essentiellement de la Convention d'objectifs attribuée par le ministère des Sports (ANS) à la FFC pour les activités de la DTN.

Sur l'exercice, le résultat est dégradé par rapport aux prévisions en raison :

- De l'INF qui perd 130 k€ euros par rapport aux prévisions. Toutefois, il importe de préciser qu'en dépit de cette situation, l'INF n'est pas déficitaire, tout juste à l'équilibre.
- Des charges de personnel qui connaissent un dépassement de 89 000 euros. Cet écart est lié à hauteur de 58 k€ à une subvention d'aide à l'emploi surestimée dans le budget.

Ces dépassements sont tempérés par le Médical (+30 0k€) et un effet positif sur les stocks de +331 k€ euros au total.

Le Développement associatif affiche une variation positive versus le budget, à hauteur de 55 k€. Quant au plan de performance, qui a supporté les charges liées aux JO, il est à l'équilibre.

DERS

La situation se révèle plus favorable que celle qui était prévue du fait d'un déficit de 378 k€ versus un déficit estimé à 396 K€.

En 2024, cette direction a été très exposée avec le portage des Jeux olympiques, et son expertise a été particulièrement remarquée à cette occasion. Aussi, il est avéré que les salariés fédéraux disposent de compétences équivalentes à celles des personnels de grandes organisations, comme ASO.

Autres activités

Ce secteur accuse un déficit de 78 k€ alors qu'un résultat favorable de 158 k€ avait été estimé dans le budget rectificatif. Cette situation s'explique notamment par :

- Un partenariat imputé par erreur sur l'exercice 2023.
- La très forte implication de la Direction Marketing et Communication durant les Jeux olympiques, implication qui a impacté la recherche de nouveaux partenariats.
- Une variation de stocks qui présente un niveau moins favorable de 122 k€ par rapport au budget.

Enfin, la situation générale des Comités Régionaux est particulièrement positive et les délais de paiement sont respectés : à date, les flux financiers des comités sont à jour.

Denis CLÉMENT note la situation particulièrement positive des fonds propres de la Fédération, information qui est probablement méconnue de ses licenciés.

Il s'enquiert du pourcentage des partenariats privés dans le budget fédéral.

Gilles DA COSTA répond que le montant des partenariats s'établit à près de trois millions d'euros, dont une partie est liée aux épreuves.

Patrick CLUZAUD évoque les reproches à l'encontre des membres du précédent Bureau Exécutif émis par la liste d'opposition à laquelle appartenait Denis CLÉMENT concernant le renouvellement des partenariats avant la fin de l'année 2024, et tient à rappeler que les partenariats d'une année ne se négocient pas au mois de janvier. Par ailleurs, tous les partenariats de la FFC ont été augmentés de manière significative. En conséquence, si la liste d'opposition avait remporté l'élection, elle aurait bénéficié d'une situation tout à fait confortable. Ses reproches étaient donc totalement dénués de pertinence.

Le Président déclare qu'un travail sera effectué sur ce sujet afin d'apporter au Bureau Exécutif des éléments plus précis.

Christian ANTOUNE, commissaire aux comptes, procède à la présentation de son rapport.

En préambule, il adresse tous ses remerciements à l'équipe du service comptable et à son directeur, Christophe XHONNEUX ; à l'équipe du service juridique et à son directeur, Christophe LAVERGNE ; aux équipes de Montry et de Saint-Quentin-en-Yvelines ; aux membres du Bureau Exécutif et du Conseil Fédéral ; au Trésorier général et au Président.

La digitalisation initiée par la FFC a permis d'améliorer et de faciliter considérablement les contrôles qui sont exposés comme suit.

Contrôles des immobilisations

Ces contrôles portent sur les entrées et les sorties d'immobilisations, telle l'acquisition des locaux de Trappes dont les dépenses d'aménagement (clôture) s'élèvent à 93 000 euros, et celles de l'achat de trois parkings supplémentaires à 34 k€.

S'agissant de l'achat des logiciels et des licences associées (six licences de logiciels acquises, dont une plateforme digitale d'entraînement), il représente 72 0k€.

Les sorties d'immobilisations qui s'élèvent à 314 k€ versus 132 k€ en 2023 sont liées uniquement à des mises au rebut de logiciels et de licences (12 k€) ; de matériel sportif et médical (39 000 k€) ; de matériel de bureau et informatique (18 k€) et de mobilier de stand (11 k€). Les mises au rebut des biens sont totalement amorties et ne génèrent aucun impact sur le résultat de la Fédération.

Contrôles du cut-off

Ces contrôles permettent de vérifier que toutes les factures d'achats et de produits sont liées à l'exercice *ad hoc*. Ils s'effectuent au travers de la circularisation qui est une procédure de confirmation directe auprès des tiers. La circularisation des fournisseurs (le taux de réponse est de 42 % en 2024 contre 35 % en N-1) et des circularisations des Comités Régionaux (le taux de réponse est de 43 % en 2024 contre 52 % en N-1).

Contrôles des Comités Régionaux

Le solde des Comités Régionaux est de 361 k€ contre 154 k€ en N-1. Toutefois, il convient de préciser qu'il n'existe aucun problème de paiement et que les Comités Régionaux s'acquittent de leur dette à l'égard de la FFC.

Contrôles des clients douteux

Le litige relatif aux championnats de Cassel, et provisionné à 50 %, augmente les douteux de 171 k€ TTC et les provisions de 71 k€. Cette situation pèse sur les comptes de la FFC de manière significative.

Contrôles des stocks

Le stock global de la Fédération qui s'établit à 4,4 millions d'euros en valeur brute est déprécié de 3,2 millions d'euros passés en charges, soit une valeur nette de près de 1,18 million d'euros. À l'aune de l'analyse purement comptable, l'impact est peu important puisqu'il s'élève à 64 k€.

À noter que 82 % du stock a moins de dix ans et que la Fédération provisionne mieux ses stocks depuis plusieurs années. Cependant, il existe des axes d'amélioration liés :

- À l'outil CEGID qui ne donne pas entière satisfaction en matière d'utilisation et de gestion du stock.
- À l'amélioration du suivi des transferts entre les nombreux dépôts.
- À l'amélioration du suivi du stock vélos et des millésimes de vélos.

Contrôles des capitaux propres

Le niveau des capitaux propres est satisfaisant. Pour rappel, ils étaient de -83 k€ en N-6 et ils sont de 1 653 k€ en 2024.

Le résultat de l'exercice est de +157 k€.

Du fait de l'acquisition d'actifs, la FFC a désormais un endettement (1 410 k€).

S'agissant du bilan présenté, il convient d'être attentif lors de sa lecture en raison des effets des subventions d'équipement qui sont intégrés dans les quasi-fonds propres et donnent l'impression que les capitaux sont considérables.

Contrôle des provisions pour risques

Le montant des provisions est nettement en baisse puisqu'il est passé de 40 k€ à 12 k€. À noter que la circularisation des avocats n'est pas satisfaisante : aucun avocat n'a répondu aux demandes du commissaire aux comptes.

Contrôles fiscalité

L'application des règles fiscales (TVA sur la partie commerciale taxe sur les salaires) a été vérifiée. Les contrôles ont également concerné le résultat fiscal sur la partie commerciale, ainsi que les impôts et les taxes.

Trésorerie

Au 31 octobre 2024, le niveau de trésorerie s'élevait à 4,4 millions d'euros (versus 1,4 million d'euros au 31 octobre 2023) du fait d'un décalage de facturation dans le temps (Assurances et loyers et fluides SQY notamment).

Contrôles du cycle social

Les vérifications ont concerné le livre de paie, la comptabilité, les déclarations, les provisions pour congés payés, les soldes, l'apurement des dettes sociales et la provision pour retraite. Plusieurs points de satisfaction sont à souligner, comme l'intégration des écritures comptables dans la partie analytique, et la mise en place d'un outil pour le suivi des absences et d'un outil pour la gestion des emplois du temps qui facilitent les contrôles.

Contrôles juridiques

La lecture des procès-verbaux du Bureau Exécutif permet de tracer les décisions votées. Le commissaire aux comptes prend également connaissance des procès-verbaux du Conseil Fédéral et contrôle la retranscription dans les comptes des décisions prises lors des assemblées générales.

La FFC respecte l'obligation de dépôt de ses comptes au Journal officiel.

Contrôles des notes de frais

La réglementation mise en place par la Fédération est respectée et aucune anomalie n'a été relevée sur les personnes sondées. À noter la fiabilité de l'outil CAPTIO.

Autres contrôles et propositions

Dans le cadre de sa prise de participation à hauteur de 49 % du capital de FVE, la FFC doit être attentive à la gouvernance de cette société.

À la suite des recommandations du commissaire aux comptes, la Fédération prévoit de mettre en place un plan comptable associatif dans le courant de l'année 2026.

Le cabinet remettra à la FFC deux rapports légaux : un rapport sur les comptes annuels qui sera lu lors de la prochaine Assemblée générale et un rapport spécial avec les conventions réglementées.

Gilles DA COSTA revient sur le sujet des litiges et rappelle que la FFC a écarté en 2024 un risque important lié à un accident survenu en 2002 et qui était supérieur à la couverture d'assurance.

Le Président met aux voix les comptes arrêtés au 31 octobre 2024 présentés par le Trésorier général.

Les comptes arrêtés au 31 octobre 2024 sont approuvés à la majorité des votants présents (une abstention).

Le Président indique que ces comptes seront exposés au Conseil Fédéral du mois de janvier et à la prochaine Assemblée générale.

Gilles DA COSTA déclare que les différents contrôles effectués par le commissaire aux comptes constituent une aide réelle pour améliorer la gestion de la Fédération, et que leur objectif est de souligner les éventuels dysfonctionnements.

Il ajoute que la FFC a bénéficié d'un contrôle de la Cour des comptes en 2024 et qu'un contrôle fiscal est en cours. Ce dernier intervient tous les cinq ans environ, et le précédent contrôle fiscal de la Fédération est daté de 2019.

Pour rappel, les personnes ayant des responsabilités dans la gouvernance de la FFC doivent effectuer une déclaration de conflit d'intérêts et une déclaration de patrimoine auprès de la Haute Autorité de la transparence de la vie publique.

Enfin, à l'instar des salariés et des bénévoles, les membres du Bureau Exécutif et du Conseil Fédéral doivent utiliser obligatoirement l'outil CAPTIO pour enregistrer leurs notes de frais, lesquelles sont systématiquement contrôlées par le Secrétaire général.

Le Président et le Secrétaire général quittent la séance.

Gilles DA COSTA évoque ensuite la rémunération des dirigeants de la FFC, et rappelle que seuls trois dirigeants peuvent être indemnisés. Lors de la précédente mandature, seuls le Président et le Secrétaire général étaient indemnisés. Il propose de reconduire ces indemnités respectivement de 42 000 euros (montant qui n'a pas été augmenté depuis 2017) et 18 000 euros (indemnité établie en 2021) par an, indemnités qui seront également soumises au Conseil Fédéral et rappelées à l'Assemblée générale.

Soumises au vote des membres du Bureau Exécutif, les indemnités du Président (42 000 euros par an) et du Secrétaire général (18 000 euros) sont approuvées à l'unanimité des votants.

Le Président et le Secrétaire général réintègrent la séance.

Gilles DA COSTA expose les trois ajustements qui ont été apportés au budget 2025 :

- Le retrait de la ligne liée au chiffre d'affaires des Championnats du monde de Gravel qui devaient avoir lieu à Nice et qui ont été annulés.
- La baisse de produit sur les Championnats de France Route.
- La rectification du montant de l'assurance sur les véhicules suiveurs qui fait suite à une erreur dans la facturation (cette dernière était supérieure au montant préalablement établi). Cette situation a donc un impact favorable sur le budget 2025.

Eu égard à ces ajustements, le résultat du budget 2025 passe de 13 000 euros à 107 000 euros.

Ces éléments seront présentés au Conseil Fédéral du 25 janvier 2025 et à la prochaine Assemblée générale.

Le Président met aux voix les ajustements relatifs au budget 2025 présentés par le Trésorier général.

Les ajustements relatifs au budget 2025 sont approuvés à l'unanimité des votants.

VIII. VIE FÉDÉRALE ET INFORMATIONS INTERNATIONALES

1. Services civiques

Yannick POUÉY annonce que la FFC a reçu le 18 décembre 2024 la décision de l'Agence du service civique qui l'autorise à accueillir pour l'ensemble de ses structures 33 volontaires au titre du service civique pour l'année 2025. Il est proposé aux élus du Bureau Exécutif de valider l'accueil de ces 33 volontaires.

Marie-Françoise POTEREAU souscrit à cette proposition, mais souhaite qu'un état des lieux des affectations au sein de la FFC soit effectué.

Le Président indique que le Siège fédéral dispose de ces informations, et souligne que ces services civiques représentent un réel apport pour les clubs et les comités. Il est essentiel d'élaborer une communication sur ce sujet.

Le Président met aux voix la proposition visant à accueillir 33 volontaires au titre du service civique au sein de la Fédération.

La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

2. Statistiques

Yannick POUÉY annonce qu'une présentation des statistiques et des courbes afférentes sera effectuée lors du prochain Bureau Exécutif.

3. Situation de Mayotte

Gilles DA COSTA évoque la situation mahoraise à la suite du cyclone Chido et celle du comité régional qui compte 51 licenciés. Il propose que le Bureau Exécutif adresse

un message de soutien à la communauté cycliste de Mayotte par le biais de son président.

Myriam PRETOT souhaite savoir s'il est possible d'envoyer à Mayotte du matériel qui ne serait plus utilisé en métropole.

Gilles DA COSTA déclare qu'il se rapprochera du Comité pour connaître leurs besoins en matière de matériel.

4. Conseil national des présidents des territoires

Gilles DA COSTA évoque ensuite la mise en place du Conseil national des présidents des territoires et rappelle que la FFC a décidé de l'élargir à la présidence de quatre Comités Départementaux. Aussi convient-il d'organiser les conditions qui permettront aux Comités Départementaux de désigner les membres qui siègeront à ce conseil.

Yannick POUHEY confirme qu'un travail sera mené afin d'élaborer le processus électoral *ad hoc*.

IX. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

Yannick POUHEY tient à remercier toutes les équipes fédérales qui ont œuvré à l'organisation de l'Assemblée générale du 14 décembre 2024 dont le coût s'élève à 89 978 euros à date dont :

- 37 561 euros pour le vélodrome : eu égard au nombre potentiel de clubs (2 300) pouvant participer en présentiel à cette Assemblée générale, il était nécessaire de disposer d'un lieu suffisamment grand pour les accueillir.
- 36 403 euros pour KUBevents, la société chargée de filmer la séance.
- 12 180 pour Gedivote, l'organisme chargé du vote et de son bon déroulé. À noter que la FFC a fait expertiser cet outil pour s'assurer qu'il était parfaitement conforme à la CNIL et à la réglementation (1 680 euros).

Au regard des différentes contraintes juridiques à respecter, Yannick POUHEY propose que la prochaine Assemblée générale se déroule le 22 mars 2025 avec un envoi des convocations le 1^{er} mars 2025 ; qu'elle se tienne entièrement en distanciel, format moins onéreux que le format mixte, et que les prises de paroles de chaque intervenant soient enregistrées en amont pour éviter les frais inhérents à la mise en place d'un studio.

S'agissant de l'élection partielle qui vise à compléter le Conseil Fédéral, les actes de candidatures devront arriver au Siège fédéral de la FFC au plus tard le 10 février 2025.

Dès cette semaine, une communication sera envoyée aux clubs leur rappelant la tenue d'une seconde Assemblée générale à laquelle ils devront s'inscrire.

Le Président explique qu'il s'agit d'une saison particulière dans la mesure où la Fédération doit mobiliser sa base à deux reprises en l'espace de quelques mois, et

qu'il est de plus en plus difficile de faire déplacer les personnes concernées. Au vu de cette situation, il préconise le format uniquement en distanciel, ainsi que l'enregistrement au préalable des prises de paroles qui seront diffusées à l'ouverture de l'Assemblée générale, solutions qui permettront de réaliser de substantielles économies.

Denis CLÉMENT souhaite savoir si les résultats seront connus le 22 mars 2025.

Yannick POUHEY répond par la négative. La date des résultats doit encore être définie, tout comme le délai pour le vote qui doit prendre en compte le décalage horaire des territoires ultramarins.

Gilles DA COSTA souscrit aux propositions émises par Yannick POUHEY. Cependant, il estime que la durée de vote ne peut être trop longue pour éviter les oublis.

Myriam PRETOT explique que les bénévoles qui œuvrent au sein des clubs ont également des obligations professionnelles et familiales. Dès lors, le risque d'oubli est réel si les délais de vote sont trop longs.

Denis CLÉMENT demande si les votants pourront regarder les vidéos en différé.

Yannick POUHEY répond par la positive.

Le Président soumet au vote des membres du Bureau Exécutif la proposition visant à organiser l'Assemblée générale du 22 mars 2025 entièrement en distanciel avec l'enregistrement préalable des prises de parole. Le vote sera ouvert à la fin de l'Assemblée générale et clôturé le lundi 24 mars 2025, à 9 heures, heure de paris.

La proposition suscitée est approuvée à l'unanimité des votants.

Yannick POUHEY déclare que cette proposition sera soumise au vote du Conseil Fédéral qui se tiendra les 24 et 25 janvier 2025.

Il évoque le projet de création d'un Comité Régional à Saint-Martin et déclare qu'à l'issue d'une analyse approfondie, il s'avère préférable de reporter d'une année ladite création et de l'inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée générale 2026, à condition que toutes les garanties, notamment administratives, soient réunies.

Le Président juge cette proposition pertinente.

Yannick POUHEY aborde ensuite le sujet des récompenses remises par la FFC et souligne que le format en distanciel de l'Assemblée générale ne permet pas une mise à l'honneur des récipiendaires ni une valorisation de l'esprit associatif. Aussi est-il nécessaire de trouver une autre occasion de remettre ces récompenses.

Le Président confirme qu'il importe de mener une réflexion sur cette question en vue du prochain Bureau Exécutif.

Yannick POUEY détaille l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale comme suit :

Samedi 22 mars 2025, 14 heures : début des travaux

Assemblée générale ordinaire

1. Ouverture de l'Assemblée générale par le Président
2. Rapport moral présenté par le Secrétaire général
3. Rapport financier présenté par le Trésorier général
4. Rapport du commissaire aux comptes
5. Présentation du budget par le Trésorier général
6. Présentation du montant de cotisation 2026 des clubs - Affiliation
7. Résolution relative aux modifications statutaires de la LNC
8. Intervention du Président de la FFC
9. Intervention du Président de la commission de surveillance des opérations électorales :

Présentation du processus de vote et des opérations électorales.

10. Présentation des candidats « Sportif Haut Niveau » au Bureau Exécutif *
11. Présentations des candidates au Conseil Fédéral : Élection partielle
 - a. Collège General
 - b. Collège Médecin
 - c. Collège « Sportifs de Haut Niveau »*

.....Ouverture des votes.....

12. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 25 février 2024
13. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 14 décembre 2024
14. Adoption du rapport moral
15. Approbation des comptes
16. Approbation du budget
17. Fixation du montant de cotisation 2026 des clubs - Affiliation
18. Approbation des modifications statutaires de la LNC
19. Élection des représentants « Sportifs de Haut-Niveau » au Bureau Exécutif *
20. Élection des représentants « Sportifs de Haut-Niveau au Conseil Fédéral *
21. Élection partielle au Conseil Fédéral
22. Clôture de l'Assemblée Générale le 24 mars 2025 à 12 heures (heure de Paris)
- 23..

*Élus par la Commission des Sportifs de Haut Niveau.

Soumis au vote, l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 22 mars 2025 est validé à l'unanimité des votants.

Le Président précise que cet ordre du jour sera soumis au vote du Conseil Fédéral des 24 et 25 janvier 2025.

X. QUESTIONS DIVERSES

5. Homologations de records

Yannick POUHEY fait part de la demande d'homologation du record d'Étienne OLIVIERO réalisé le 1^{er} novembre 2024 sur le vélodrome de Loudéac dans la catégorie U19 Hommes de l'épreuve du kilomètre arrêté lors des Championnats de France Piste Avenir 2024.

L'ancien record était de 1'01" 976, détenu par Étienne OLIVEIRO le 7 janvier 2024 sur le vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines.

La performance réalisée par Étienne OLIVIERO est de 1'01" 595.

Le rapport de l'AFLD ne révèle la présence d'aucune substance interdite.

Soumise au vote du Bureau Exécutif, l'homologation du record d'Étienne OLIVIERO est validée à l'unanimité des votants.

Yannick POUHEY relaie ensuite la demande d'homologation du record de Dorine MONNIER réalisé le 31 octobre 2024 sur le vélodrome de Loudéac dans la catégorie U17 Femmes de l'épreuve du 200 mètres lancé lors des Championnats de France Piste Avenir 2024.

L'ancien record était de 12 " 235, détenu par Lilou LEDEME le 8 août 2021 sur le vélodrome de Bourges. La performance réalisée par Dorine MONNIER est de 11 " 952.

Le rapport de l'AFLD ne révèle la présence d'aucune substance interdite.

Soumise au vote du Bureau Exécutif, l'homologation du record de Dorine MONNIER est validée à l'unanimité des votants.

Yannick POUHEY aborde ensuite la demande d'homologation du record de Jean GROUSSIN réalisé le 30 octobre 2024 sur le vélodrome de Loudéac dans la catégorie U17 Hommes de l'épreuve de la Poursuite Individuelle lors des Championnats de France Piste Avenir 2024.

L'ancien record était de 3'25" 205, détenu par Lénaïc IMBOURG le 9 juillet 2023 sur le vélodrome de Roubaix.

La performance réalisée par Jean GROUSSIN est de 3'21" 935.

Le rapport de l'AFLD ne révèle la présence d'aucune substance interdite.

Soumise au vote du Bureau Exécutif, l'homologation du record de Jean GROUSSIN est approuvée à l'unanimité des votants.

Le Président adresse toutes ses félicitations à ces jeunes athlètes.

6. Labellisations

Nicolas ANDRÉ annonce qu'un total de 88 structures (62 pour les hommes et 26 pour les femmes) ont été retenues pour les labellisations Route. Pour rappel, l'admission des N1 Femmes, N1 et N2 Hommes est une prérogative de la CACG, tandis que le Bureau Exécutif valide les N3 Hommes et les N2 Femmes.

Les 88 structures se répartissent comme suit :

- N1 Hommes : 19 structures ont été étudiées et validées par la CACG.
- N2 Hommes : 17 structures ont été validées par la CACG qui a rejeté une demande.
- N3 Hommes : 26 structures ont été acceptées et doivent être validées par le Bureau Exécutif. Un dossier a fait l'objet d'une demande d'informations complémentaires.
- N1 Femmes : 10 structures ont été validées par la CACG.
- N2 Femmes : les demandes de 16 structures doivent être approuvées par le Bureau Exécutif. Une demande est en attente d'un complément d'information.

Le Président met aux voix les demandes de labellisations Route pour les N1 et les N2 Hommes, et pour les N1 Femmes.

Les demandes de labellisations Route N1 et N2 Hommes, et N1 Femmes sont approuvées à la majorité des votants.

Nicolas ANDRÉ aborde ensuite les 124 demandes de labellisation VTT qui se répartissent de la manière suivante :

- N1 : 11 dossiers à valider. Un dossier est en attente d'informations complémentaires.
- N2 : 18 dossiers à valider. Un dossier est en attente d'informations supplémentaires.
- N3 : 52 dossiers à approuver. Un dossier demeure également en attente d'éléments additionnels.

Teams de marques :

- 20 structures à valider. Un dossier est en attente d'informations supplémentaires.
- Enduro : 4 dossiers à approuver.
- Marathon : 2 structures à valider.
- Cross-country : 14 structures à valider.

Le Président met aux voix les demandes de labellisation suscitées.

Les demandes de labellisation sont approuvées à l'unanimité des votants.

Nicolas ANDRÉ expose les demandes de labellisation Piste :

- Teams National Piste Élite : les cinq dossiers déposés ont été validés par la précédente Commission Nationale Piste.
- Teams Piste Formation : les 13 dossiers déposés ont également été validés par ladite commission.

Le Président soumet au vote du Bureau Exécutif les demandes de labellisation susmentionnées.

Les demandes de validation sont approuvées à l'unanimité des votants.

7. Épreuves officielles

Nicolas ANDRÉ propose à l'attribution pour 2024 les épreuves suivantes :

ROUTE	TROPHEE LABEL D'OR			
	LA PYRENEENNE	6 juillet 2025	6 juillet 2025	Occitanie
	LA 66° SUD CYCLO	26 avril 2025	26 avril 2025	Occitanie
	CYCLO GUADELOUPE	26 octobre 2025	26 octobre 2025	GUADELOUPE

VTT	COUPE DE FRANCE XC			
	LES MONTS DE GUERET (23)	25 avril 2025	27 avril 2025	Nouvelle Aquitaine
	REMIREMONT - STADE VTT DES VOSGES SECRETES (88)	16 mai 2025	18 mai 2025	Grand Est
	LONS LE SAUNIER - PLATEAU DE MONTICIEL (39)	13 juin 2025	15 juin 2025	Bourgogne Franche Comté
	LES MENUIRES-LA CROISSETTE (73) - CONTINENTAL SERIES	22 août 2025	24 août 2025	Auvergne Rhône Alpes
	COUPE DE FRANCE DHI			
	LES ARCS 1600 (73)	27 juin 2025	29 juin 2025	Auvergne Rhône Alpes
	VALBERG (06)	15 août 2025	17 août 2025	Région Sud
	LES MENUIRES-LA CROISSETTE (73) - CONTINENTAL SERIES	22 août 2025	24 août 2025	Auvergne Rhône Alpes
	COUPE DE FRANCE XCE			
	BROUAINS (50)	21 juin 2025	21 juin 2025	Normandie
	COUPE DE FRANCE ENDURO			
	PEISEY-VALLANDRY (73)	12 juillet 2025	13 juillet 2025	Auvergne Rhône Alpes
	MERIBEL (73)	19 juillet 2025	20 juillet 2025	Auvergne Rhône Alpes
	VALMEINIER (73)	2 août 2025	3 août 2025	Auvergne Rhône Alpes
	LUCHON (31)	13 septembre 2025	14 septembre 2025	Occitanie
	HAUTE SAVOIE (74)	20 septembre 2025	21 septembre 2025	Auvergne Rhône Alpes
	CHAMP. DE FRANCE XC			
	PUY SAINT VINCENT (05)	3 juillet 2025	6 juillet 2025	Région Sud
	CHAMP. DE FRANCE DHI			
	LES 2 ALPES (38)	16 juillet 2025	19 juillet 2025	Auvergne Rhône Alpes
	CHAMP. DE FRANCE VTTAE			
	REMIREMONT - STADE VTT DES VOSGES SECRETES (88)	17 mai 2025	18 mai 2025	Grand Est
	CHAMP. DE FRANCE XC MARATHON			
	MB RACE - MEGEVE/COMBLOUX (74)	5 juillet 2025	5 juillet 2025	Auvergne Rhône Alpes
	CHAMPIONNAT DE FRANCE PUMP TRACK			
	BOUXWILLER (67)	11 octobre 2025	12 octobre 2025	Grand Est
	CHAMPIONNAT DE FRANCE SNOW BIKE			
	PUY SAINT VINCENT (05)	8 mars 2025	9 mars 2025	Région Sud
	CHAMPIONNAT DE FRANCE CORPORATION			
BOURG D'OISANS (38) - SAPEURS POMPIERS	12 septembre 2025	13 septembre 2025	Auvergne Rhône Alpes	

PISTE	COUPE DE FRANCE AVENIR PISTE			
	LOUDEAC	19 avril 2025	20 avril 2025	BRETAGNE
	BOURGES	1 février 2025	2 février 2025	CENTRE VAL DE LOIRE
Trial	COUPE DE FRANCE			
	DOLE	10 mai 2025	11 mai 2025	BOURGOGNE FRANCHE COMTE
JEUNESSE	COUPE DE FRANCE U17 Garçons&U15/U17 Filles Finale Route			
	Linards	23 août 2025	24 août 2025	Nouvelle Aquitaine
BMX Racing	INDOOR			
	Avignon	6 déc. 2025	7 déc. 2025	REGION SUD

Soumises au vote des élus du Bureau Exécutif, les attributions d'épreuves pour 2025 sont approuvées à l'unanimité des votants.

Nicolas ANDRÉ évoque la billetterie des Championnats du Monde de Cyclo-cross UCI qui se tiendront à Liévin et annonce que 8 339 billets ont été vendus pour la journée de samedi versus 15 099 pour la journée de dimanche. Les Français représentent à date 80 % des acheteurs. Au vu de ces chiffres, les objectifs de vente sont déjà atteints (objectif dans le budget prévisionnel 18 000 billets vendus / objectif réalisable > 25 000 billets entre pass week-end et ticket d'une journée).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 05.

La prochaine réunion est prévue le jeudi 13 février 2025.

Le Président

Le Secrétaire général

Michel CALLOT

Yannick POUHEY